

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Bruyères.

Date d'envoi de la convocation : 09 février 2021

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes MM. JOUTARD – CHARTIER – JULIENNE - BOMBRAY – BIDET Bruno – PITAUD – MICHEL – DESCAMPS - BIDET Jean-Alain – GUCHET – IMPARATO - PINEL Frédérique – LEMAÎTRE – PINEL Patrice – RAGOT – COUBARD – COSSET – BOUJU – ROINÉ - COURTOIS – MÉNORET – HOLOWAN – ALLAIS - FERRÉ – BOUDAUD – PLOQUIN

PROCURATIONS: C. ROBERT à I. CHARTIER; B. LEFORT à K. BOMBRAY

ABSENT: E. MARSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : L. MÉNORET

1. INTERCOMMUNALITÉ

1.1 CCEG – prise de la compétence mobilité

Sylvain LEFEUVRE, vice-président délégué aux mobilités et au développement des équipements et infrastructures, et Wilfried BRAUD, responsable du service Mobilités, présentent les enjeux de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et ses compétences pour la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

La Communauté de communes doit délibérer avant le 31 mars 2021 pour une prise de compétences au 1er juillet 2021. Le Conseil Municipal devra délibérer après le vote en Conseil communautaire.

Objectifs de la loi :

La loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050 avec une réduction de 37 5 des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et l'interdiction de vente des voitures à énergie fossile en 2040.

La LOM prévoit que l'ensemble du territoire soit couvert par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), soit à travers les intercommunalités, soit par les Régions si les communautés ne s'emparent pas de cette compétence.

La Région souhaite conserver la compétence de l'offre de transport, comprenant :

- 1-Lignes régulières ;
- 2-Transport à la demande ;
- 3-Transport scolaire;

Et laisser à la CCEG les services de mobilités

- 4-Services vélos et sensibilisation à la mobilité durable ;
- 5-Covoiturage, auto-partage.
- 6-Conseil et accompagnement individualisé solidaire / handicap;
- 7-Conseil en mobilité destiné aux employeurs ;
- 8-Services de transport de marchandises, en cas de défaillance du privé

Sylvain LEFEUVRE rappelle l'élaboration du Plan Global de Déplacement (PGD) lors du mandat précédent. Il faut donner aux habitants du territoire l'envie d'être moins en voiture tout seul : marche à pied, vélo, covoiturage...

Il rappelle les projets de pistes cyclables, représentant un budget de 8 000 000 € pour la CCEG : liaisons de canal de Nantes à Brest vers les communes, aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer en voie verte, liaison Héric – Parc d'activité de l'Erette...

Même si la Région garde la compétence, il est possible d'agir à ses côtés, moyennant une participation financière, pour faire évoluer les lignes régulières, le transport scolaire, le transport à la demande. La CCEG souhaite renforcer son service à la mobilité, en travaillant sur la mobilité du quotidien, représentant 40% des déplacements, du ressort de la commune ; écoles, salles de sport, mairie...

Pascal COUBARD demande s'il est prévu une liaison d'Héric vers le tram train. Sylvain LEFEUVRE rappelle l'existence du transport à la demande pour les déplacements entre communes de la CCEG, mais avec des horaires limités. Les abonnements sont disponibles en mairie. Il n'est pas prévu de liaisons en site propre.

Florence FERRÉ demande si une nouvelle ligne régulière assurera la liaison vers Nantes depuis le futur pôle multimodal. La desserte d'Héric est bien inférieure à celle de Grandchamp-des-Fontaines en termes de cadencement. Sylvain LEFEUVRE répond qu'une étude est en cours pour le prolongement de la ligne de Grandchamp-des-Fontaines vers Casson à certaines heures, avec un cofinancement de la CCEG. La Région doit repasser ses marchés en 2023, la réflexion sera menée en 2021 en association avec la CCEG. Les enjeux portent sur les lignes n°10 et 11 qui empruntent la RN 137. La CCEG souhaite défendre un cadencement vers Nantes depuis Héric et Blain. Héric a la chance d'être sur les lignes Blain – Nantes et Nozay – Nantes.

Il est souligné que l'année 2021 est une année électorale pour la Région. Il faut se battre pour garder un service à Plein Ciel avant de tout basculer sur le pôle multimodal aux Tivaux. Sylvain LEFEUVRE rappelle qu'après l'arrivée de la ligne 300 à Treillières, les habitants ont pris l'habitude de se déplacer hors du bourg de Treillières pour prendre le bus et bénéficier d'un bus tous les ¼ h à partir de 16h00.

Pour Denis JULIENNE, il ne faut pas enlever le service au centre-bourg. Sylvain LEFEUVRE explique que ce que l'on garde d'un côté, on perd de l'autre : la desserte est moins vite avec une desserte par le tram train. Denis JULIENNE estime que s'il n'y a plus de desserte du bourg, la localisation du pôle d'échanges est mal placée, il aurait fallu qu'elle soit au plus près du bourg, vers le centre technique. Monsieur le Maire explique que c'est l'un des sujets qu'il souhaite aborder avec Isabelle CHARTIER la semaine prochaine avec la CCEG. Sylvain LEFEUVRE précise qu'une aide est possible pour la réalisation d'une liaison sécurisée vers le pôle multimodal. Bruno BIDET demande pourquoi on veut forcer les habitants du bourg à prendre un engin motorisé vers les Tivaux, la distance est de plus d'un kilomètre pour ceux qui habitent près des salles de sport. Florence FERRÉ souligne que cela s'est fait à Nort-sur-Erdre avec l'arrivée du tram train.

Sylvain LEFEUVRE explique que s'il faut desservir tous les hameaux, il faut 1h15 pour aller à Nantes. La demande aujourd'hui est de pouvoir prendre un car qui ne s'arrête pas, pour aller au travail le plus vite possible. Si le car sort de la RN 137 et est pris dans la circulation du bourg, il va perdre du temps. Selon Monsieur le Maire, les cars qui arrivent de Blain pourraient continuer à passer à Plein Ciel.

Wilfried BRAUD souligne la nécessité d'une offre claire : il faut pouvoir prendre le car à Nantes sans regarder où il va à Héric. Il estime la distance entre le centre technique et le pôle multimodal à moins de 200m. Il rappelle que les ménages sont équipés de vélos qui ne servent pas en semaine.

Sylvain LEFEUVRE souligne que ce projet a été bien discuté et décidé en partenariat avec la Région, le Département et la CCEG, avec des cofinancements. La localisation devait se faire au bord de la RN 137.

Fin: 21h30

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et ouvre la séance.

Ludovic MENORET est nommé secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 :

Florence FERRÉ signale qu'il n'est pas mentionné que le contrat de projet pour assurer la direction opérationnelle du Centre Technique Municipal peut être renouvelé pour une durée de 3 années supplémentaires.

En l'absence d'autre remarques, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

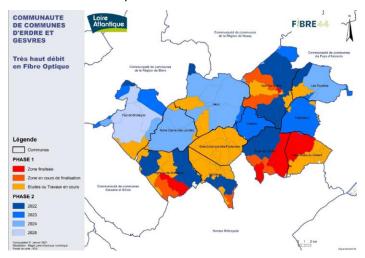
2.1 DÉPARTEMENT – Projet très haut débit départemental « objectif fibre »

Monsieur le Maire explique qu'en préambule du Conseil Communautaire de la CCEG du 27 janvier 2021, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, représenté par M. Bernard GAGNET vice-président et accompagné de différents acteurs opérationnels, a présenté le déploiement de la Fibre Optique sur le territoire. Cette présentation a été transmise aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la carte ci-contre de déploiement de la fibre.

Sur la phase 1, les études sont en cours sur Héric à partir de la zone de l'Erette jusqu'à la Bosse des Landes ainsi que pour la ZA de Boisdon et quelques hameaux.

Saint-Jean-du-Parc est desservi depuis octobre 2020, La Hamonais sera desservie en 2022, mais pour le reste de la commune, la desserte est annoncée pour 2024 seulement, ce qui parait bien éloigné. Il y aurait un décalage de 4 années entre la phase 1 et le reste de la commune, alors qu'il existe une attente forte de la part des habitants, d'autant plus forte que le réseau existant a du mal à satisfaire le besoin qui a augmenté.



Il estime qu'il est difficilement concevable d'attendre 2024. Il propose ainsi au Conseil Municipal de prendre position pour que l'objectif de déploiement du « Très haut débit en fibre optique » sur l'ensemble du territoire de la commune soit revu et anticipé à fin 2022 au lieu de 2024.

Florence FERRÉ demande quelle sera la date de commercialisation. Début 2022 répond Patrice PINEL. Monsieur le Maire souligne qu'il y aura un délai de commercialisation après le déploiement technique en 2024.

Emmanuelle COURTOIS demande si la commune a une chance de se faire entendre puisque le plan de déploiement est décidé et quelle est la marge de manœuvre. Monsieur le Maire répond que si la commune en dit rien, elle consent. Nous sommes plusieurs à penser que l'échéance de 2024 n'est pas satisfaisante. Il a déjà pris contact avec le vice-président du département en charge de ce dossier. Il estime qu'un positionnement du Conseil Municipal ajouterait du poids à la demande de la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que l'objectif de déploiement du « Très haut débit en fibre optique » sur l'ensemble du territoire de la commune soit revu et anticipé à fin 2022 au lieu de 2024.

3. FINANCES

3.1 Débat des orientations budgétaires 2021

Monsieur le Maire précise que le Budget Primitif 2021 sera voté lors du prochain Conseil Municipal. Le Débat d'orientations budgétaires doit inciter à nous projeter sur la durée du mandat, en mettant tous les projets en perspective et apprécier l'impact des choix opérés sur la santé financière de la commune.

Denis JULIENNE, adjoint délégué aux Finances, présente le 1^{er} rapport sur les orientations budgétaires de la mandature. Il précise qu'il s'agit d'un rendez-vous annuel, permettant de faire l'état des lieux des finances de la commune tous les ans, avec une projection sur les investissements. Il rappelle que ce débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

1ère partie : Cadre de l'élaboration du budget 2021 :

Denis JULIENNE souligne le contexte économique particulier, avec une pandémie mondiale depuis une année, avec d'importants impacts sur l'économie. Il s'agit d'une crise économique majeure, avec une baisse du PIB de 9%, soit plus que lors de la crise de 2009. En 2020, il y a eu une reprise importante dès la fin du premier confinement à l'été 2020. Il y a une incertitude quant à un rebond similaire en 2021. La dette publique est revenue au niveau de celui de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Denis JULIENNE souligne la baisse de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 88 millions en 2021.

En matière de fiscalité, les bases ne seront revalorisées que de 0,2% en 2021 alors que d'habitude le coefficient est proche de 1, cela aura un impact sur les ressources de la commune.

2^e partie: DOB 2021

Recettes de fonctionnement :

La commune ne percevra plus de taxe d'habitation (TH) à partir de 2021. 80% des habitants ne la paient déjà plus, pour les 20% restants, la TH sera perçue par l'État.

Le produit fiscal 2020 s'élevait à 2 497 591 €, soit une variation de 115 989 € par rapport à 2019.

En comparant les bases fiscales de la commune par rapport aux autres communes de la même strate, il apparait qu'Héric a une fiscalité « raisonnable » sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) par rapport au niveau national et aux communes de la CCEG. Les ménages héricois ont payé en moyenne 372 € d'impôts locaux en 2019, ceux de Grabdchamp des Fontaines 464 €, ceux de Vigneux de Bretagne 504 € et 440 € en moyenne sur la CCEG.

Les dotations de l'État se sont élevées à 1 808 359 € en 2020, soit une augmentation de 93 512 € par rapport à 2019. La dotation de solidarité rurale évolue favorablement. Denis JULIENNE rappelle le travail réalisé en 2016 sur la longueur déclarée des voiries communales, passée de 40 km à 200 km après étude. Entre 2014 et 2020, l'augmentation est en moyenne de 50 000 € / an.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, 2020 n'est pas une année de référence : le confinement a provoqué une baisse des activités des scolaires, des associations, des locations de salles.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 43 508 € et s'expliquent pour partie par des surfacturations de gaz et le remboursement des sinistres par les assurances.

Dépenses de fonctionnement :

Écart de 173 000 € entre les prévisions budgétaires et la réalisation en 2020.

La CAF nette s'élève à 370 721 € en 2020. Hors dépenses exceptionnelles (reversement du résultat du budget annexe Assainissement à la CCEG pou 446 886 €), la CAF nette s'élève à 817 607 €.

L'encours de la datte est relativement élevé car une partie de la dette est neuve (emprunt de 3 500 000 € en 2019) pour les investissements récents. Cet encours va encore augmenter car il sera nécessaire d'emprunter à court terme. L'encours de la dette atteint 949 € / habitant à Héric contre 828 € / habitant au niveau national.

En 2019, la CAF nette d'Héric était de 282 € / habitant contre 115 € / habitant au niveau national.

Orientations budgétaires :

Denis JULIENNE présente la version V0 pour projeter les ressources et investissements de 2021 à 2027 à partir d'une photographie à aujourd'hui :

- Investissements lancés à terminer : école Jean Monnet, mairie, aménagement du bourg, remboursement de l'achat de la ludothèque à la CCEG
- Investissements récurrents : 300 000 € / an pour la voirie et 100 000 € / an pour le matériel
- Pas de nouveaux investissements

Le besoin d'emprunt s'élève à 2 067 563 €, ce qui augmentera les intérêts et le capital à rembourser. La CAF nette ne serait que de 97 084 € en 2026. La trésorerie s'élèverait à 965 857 € en 2026.

Denis JULIENNE précise que le PPI est un document de pilotage, pour étudier les tendances. Il estime qu'il faudrait avoir au minimum une CAF nette entre 400 000 € et 500 000 € pour être bien, sinon il serait difficile de faire face à un gros imprévu. Dans cette simulation, la CAF est donc trop basse.

Il rappelle les hypothèses sur la section de fonctionnement :

	Dépenses :		Recettes :
-	Chapitre 011 – charges à caractère général :	-	DGF constante sur l'ensemble de la période
	+ 3% / an	-	Impôts locaux : + 2% / an et 50 000 € / an au titre
-	Chapitre 012 – charges de personnel : +4% / an		des nouvelles constructions
-	Autres charges : + 2 % / an	-	Produits des services municipaux : + 2% / an
		-	Stabilité des autres recettes

Denis JULIENNE présente la version V1 intégrant un nouveau plan d'investissement sur 2020-2026, avec un solde à la charge de la commune de 8 millions d'euros.

Opération	Montant TTC	Années de réalisation
Extension de l'école Jean Monnet - phase 2	2 000 000 €	2023/2024
Frenouelles - construction vestiaires foot et	1 500 000 6	2021/2023
réaménagement du site / voie verte	1 500 000 €	2021/2023
Rénovation de l'espace de Bruyères	500 000 €	2027
Aménagement de l'école Sainte-Marie	300 000 €	2023
Rénovation du bâtiment Plein Ciel	200 000 €	2024
Installation de caméras de vidéo-protection	200 000 €	2022
Travaux sur bâtiments communaux	50 000 € /an	2021/2026
Aménagement du bourg	2 000 000 €	2023/2024
Programme annuel de travaux de voirie, éclairage public et trottoirs	300 000 €/an	2021/2026
Réalisation de liaisons douces	2 000 000 €	2022/2025
Sécurisation des villages	50 000 € /an	2021/2026
Réserves foncières	100 000 € /an	2021/2026
Matériel informatique	30 000 € /an	2021/2026
Matériel et mobilier	100 000 €/an	2021/2026

Il semble difficile d'aller au-delà de ce programme mais il faut réaliser un minimum d'investissement pour ne pas « reculer ».

Hypothèses:

	Dépenses :		Recettes:
-	Étaler la dette en empruntant sur 20 ans plutôt	-	Augmentation des taux d'imposition de 2% /
	que 15 ans		an
-	Augmentation de chapitre 011 de 3% en 2021		
	puis stabilité		
-	Charges de personnel : + 4%/an		
-	Autres dépenses : + 2%/an		

Didier ALLAIS demande à avoir la liste actuelle des propriétés de la commune afin d'étudier ce qui pourrait être cédé. Selon Denis JULIENNE, il ne faut pas tout vendre, il rappelle la vente des Charmilles pour 1 700 000 € et le terrain pour Océania pour 600 000 € lors du mandat précédent, il faut refaire du patrimoine. Didier ALLAIS partage cet avis. Monsieur le Maire est d'accord pour intégrer cette dimension au DOB à partir de 2022. Il évoque la résidence des Frênes, qui lui semble le plus évident à céder, au plus vite. Il souligne que la commune ne doit pas investir pendant ce mandat plus que la CAF générée sur la même période, ce qui impose une limitation du montant total des investissements.

Denis JULIENNE s'inquiète de la réponse des banques quant aux nouvelles demandes de financement car la dette de la commune augmente.

Il souligne que cette version V1 constitue une ligne directrice pour le mandat mais ce document est fait pour vivre : il pourrait y avoir de bonnes surprises permettant à la commune d'investir un peu plus mais aussi des dépenses à réaliser en urgence, nécessitant de diminuer certains investissements. Il rappelle que la situation financière est tendue, il faut piloter avec ce document et s'adapter en permanence, tout en respectant des contraintes fortes, notamment l'absence d'augmentation du chapitre 011 à partir de 2022.

Évolution de la dette :

V0 : pic de l'encours de la dette en 2021 à 6 600 000 € pour atteindre 3 400 000 € en 2026

V1 : encours de 7 600 000 € en 2026.

En conclusion, Monsieur le Maire explique que la simulation V0 montre qu'en poursuivant les opérations d'investissements engagés dans le cadre du mandat précédent, en limitant les nouveaux investissements au minimum incontournable, sans déployer notre programme et en ne faisant pas évoluer les modes de gestion (poursuite sur la lancée des dépenses de fonctionnement, pas d'évolution significative de la fiscalité, emprunt sur une durée inchangée...), il nous faudrait tout de même emprunter dès cette année, environ 2 millions d'euros. En fin de mandat, la Capacité d'd'Autofinancement nette (CAF nette) resterait très modeste, environ 100 000 €. La situation financière de début de mandat offre donc des perspectives limitées.

La simulation V1 retient l'hypothèse non seulement de poursuivre les opérations engagées mais elle prend aussi le pari d'un plan d'investissements correspondant sensiblement à notre programme. En fait, elle retient l'hypothèse essentielle que l'on ne décidera pas d'investir plus que la capacité de financement générée pendant le mandat (autrement dit : nous décidons de ne pas dépenser plus que nos revenus courants pendant 6 ans). Pour cela, afin que la situation financière reste acceptable :

- À partir de 2022, nous freinons nos dépenses de fonctionnement, en achats et services extérieurs du chapitre 011 (cela supposera une action volontariste structurée),
- Nous augmentons de façon mesurée les impôts locaux (taux de + 2% par an), partant d'une situation relativement acceptable (cf. l'inter-comparaison avec les autres communes),
- Nous vendons les Frênes à un bailleur social, dès que possible, afin de limiter le recours à l'emprunt,
- Nous empruntons sur une durée plus longue que précédemment : 20 ans au lieu de 15 ans,
- Nous étalons plus qu'imaginé au départ notre programme d'investissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

4. AMÉNAGEMENT

4.1 Acquisition de la parcelle AK 136

Isabelle CHARTIER, Première Adjointe, explique que la société INVEST'INNOV, propriétaire de la parcelle AK 136 d'une superficie de 351 m² localisée rue Aimé Césaire a donné son accord pour la céder à l'euro symbolique. Elle est située en zone UB dans le PLUi.

La modification n°1 du PLUi, approuvée par le Conseil communautaire du 27 janvier 2021, prévoit la création d'une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP) B.56 sur les parcelles AK 5, 32, 34 (propriété de la commune) et 136 (objet de la présente délibération).

Cette acquisition permettrait à la commune d'être partie prenante lors de la mise en œuvre de cette OAP.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AK 136 située rue Aimé Césaire d'une superficie de 351 m² située en zone UB au PLUi à l'euro symbolique à la société INVEST'INNOV.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 CDG 44 - Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire explique que le décret n°85-603 du 10/06/1985 modifié impose à toutes les collectivités territoriales de désigner un Agent Chargé de la Mission d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire-Atlantique a donné son accord pour prendre en charge cette mission consistant à :

- Contrôler les conditions d'application des règles du Code du travail qui s'appliquent dans les collectivités locales et des règles spécifiques prévues par le décret du 10 juin 1985 modifié,
- Expertiser et proposer des mesures d'amélioration dans les domaines de la prévention des risques professionnels et des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Un rapport d'inspection est remis à l'Autorité Territoriale de la collectivité inspectée pour que celle-ci puisse prendre toutes les mesures afin de préserver la santé et la sécurité des agents au travail.

En cas d'urgence, l'ACFI propose les mesures immédiates jugées par lui nécessaires à l'Autorité Territoriale, qui lui rendra compte des suites données.

L'Autorité Territoriale est informée de toutes les visites et observations faites.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et de lettre de mission à Xavier SEGUETTE, ACFI désigné par le Centre de Gestion.

En 2021 pourraient se dérouler l'audit, la mission d'inspection et une ou deux visites sur site, pour un coût d'environ 3 000 €.

Didier ALLAIS fait remarquer que la convention proposée dure jusqu'en 2026, ce qui lui semble une longue durée, avec un coût horaire de 60 €, un accompagnement par un agent de la commune et une participation aux réunions du CHSCT. Il demande si le futur responsable du centre technique municipal ne pourrait pas assurer cette mission, en l'intégrant par exemple à hauteur de 10% dans son planning, ce qui permettrait de

débuter la mission en interne, sans coût supplémentaire pour la commune. Monsieur le Maire se fit favorable sur le principe mais cela nécessite des compétences spécifiques en matière d'inspection. Selon Didier ALLAIS, il s'agit d'une mission d'accompagnement aux agents en place pour mieux s'organiser.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà un assistent de prévention (ex ACMO), qui accompagne les autres services. Le responsable du CTM ne pourra pas être partout. Il y a beaucoup à gagner sur le management des équipes. Se pose le problème d'acquisition et d'entretien d'une compétence spécifique en matière d'inspection. À la question d'Emmanuelle COURTOIS, il précise que la CCEG n'a pas cette compétence, elle a elle-même recours à la convention avec le Centre de Gestion.

Denis JULIENNE demande s'il est possible de réduire la durée de la convention à 3 ans seulement. Didier ALLAIS demande s'il est possible d'avoir un montant forfaitaire. Monsieur le Maire répond par la négative, les termes de la convention sont fixés par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire souligne que la commune a la maîtrise sur les missions, c'est elle le donneur d'ordre. Didier ALLAIS fait remarquer l'absence de compétence en interne pour décider de ce qu'on va mettre en place. Monsieur le Maire évoque une ou deux visites sur site la première année, il garde la maîtrise des visites prévues.

Pascal COUBARD fait remarquer que l'agent du Centre de Gestion assure une certaine neutralité par rapport à un agent en interne.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 22 voix pour, 5 voix contre (M. HOLOWAN, D. ALLAIS, F. FERRÉ, W. BOUDAUD, O. PLOQUIN) et une abstention (P. GUCHET), décide d'adhérer au service de prévention des risques professionnels du CDG 44 pour la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Questions diverses:

Monsieur le Maire présente la liste des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal depuis la dernière séance. Il rappelle que ces décisions sont consultables sur le sharepoint.

Il fait part de la communication des représentants de la commune pour représenter la CCEG ou participer aux commissions et groupes de travail de la CCEG. Florence FERRÉ s'étonne de la position d'Isabelle CHARTIER au sein d'ATLANTIC EAU, selon elle Isabelle CHARTIER est titulaire. Elle rappelle que seuls les titulaires sont désignés au sein du comité syndical, Florence FERRÉ aurait été intéressée. Une erreur matérielle figure sur la composition du comité de suivi du Plan Climat Énergie Territorial.

Emmanuelle COURTOIS fait remarquer qu'elle ne figure pas comme représentant supplémentaire du collège. Monsieur le Maire répond qu'elle est bien suppléante au nom de la commune mais pas de la CCEG.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 22 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le secrétaire de séance

signé

Ludovic MÉNORET